



Ville de Braine-le-Comte

Grand Place, 39
7090 Braine-le-Comte
info@7090.be
067/551.400

Service Urbanisme

Votre Contact :
Audran Detry
urbanisme@7090.be
067/551.450

Mes TASSET & JACOB de BEUCKEN

Notaires associés
Grand Place, 30
7090 Braine-le-Comte

Braine-le-Comte, le 20 février 2024

**Objet : Renseignements urbanistiques (art. D.IV.99 et 100/art. R.IV.105-1)
Rue de Braine 7 à 7090 Petit-Roeulx-lez-Braine
Bien cadastré Petit-Roeulx-lez-Braine (6) section B n° 152E
Vos références : NE/14983-1
Nos références : NOT/2024/62/ADE**

Chers Maîtres,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques réceptionnée en date du 30/05/2023 relative à un bien sis Rue de Braine 7 à 7090 Petit-Roeulx-lez-Braine, cadastré Petit-Roeulx-lez-Braine (6) section B n° 152E et appartenant à Mada [redacted], nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations dont nous disposons.

Le bien est situé en zone d'habitat au plan de secteur de LA LOUVIERE-SOIGNIES approuvé par l'A.E.R.W. du 09.07.1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

Le bien est situé en Sous-zone d'habitat rural au schéma de développement communal entré en vigueur en date du 26.01.2013.

Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un permis d'urbanisation.

Le bien n'est, à notre connaissance, pas concerné par des mesures d'expropriation.

Le bien n'est pas soumis à un droit de préemption à notre connaissance (ni au sens de l'art D.VI.17 §1er du CoDT, ni au sens de l'art. D.358 du Code wallon de

Équipement de la voirie :

Concernant l'équipement en eau : contacter la SWDE, succursale Senne-Dyle-Gette – Esplanade René Magritte N°20 à 6010 COUILLET – tél : 087/87 87 87 – fax : 071 27 68 41.

Concernant l'équipement en électricité et en gaz : contacter ORES – Avenue Jean Monnet N°2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE – tél : 078/15 78 01.

Concernant l'équipement en télédistribution : contacter VOO – Rue Clément Ader N°12 à 6041 GOSELIES – tél : 078/50 50 50.

Nous vous rappelons qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article DIV4, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ; qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis et que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

Les présents renseignements ne donnent aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, chers Maîtres, nos respectueuses salutations.

Par le Collège,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE